



**PRÉFET
DE L'ORNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPD-R)

APPEL À PROJETS 2022

Programme S

Sous réserve de nouvelles directives ministérielles

Le Fonds Interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPD-R) a pour vocation de financer des actions en adéquation avec les orientations prioritaires de la politique de prévention de la délinquance et de la radicalisation.

Ces orientations sont fixées par la Stratégie nationale de prévention de la délinquance pour la période 2020-2024. Elles ont vocation à être déclinées localement dans le plan départemental de prévention de la délinquance de l'Orne.

Cet appel à projet est diffusé sous réserve de modifications qui pourraient être décidées par le comité interministériel pour la prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) non connues ce jour. Une note modificative serait alors publiée sur le site de la préfecture de l'Orne.

Le programme S du FIPDR a vocation à soutenir des projets de sécurisation concernant : la vidéoprotection de voie publique (annexe 1), la sécurisation des établissements scolaires (les programmes des travaux s'appuieront sur les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) (annexe 2), l'équipement des polices municipales(annexe 3).

La date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention est fixée au 5 mars 2022

Les dossiers sont à déposer de manière dématérialisée sur l'adresse fonctionnelle : pref-fipd@orne.gouv.fr

Un accusé de réception sera envoyé après transmission du dossier, les dossiers complets et répondant aux critères d'éligibilité seront examinés .

La décision sera notifiée par courriel à chaque porteur de projet, quelle que soit la suite donnée à la demande, dans le courant de l'été 2022.

les travaux ne devront débuter qu'après réception de la décision d'attribution de la subvention.

Pour la préfète

le directeur de cabinet

Julien HENRARD